



**Commune ecclésiastique catholique-romaine
Saint-Ursanne et environs**

Case postale
2882 Saint-Ursanne

ASSEMBLEE PAROISSIALE DU 18 JANVIER 2021

PREAMBULE

L'assemblée a été convoquée par le Journal Officiel no 47 du 24 décembre 2020 ainsi que par un tout-ménage distribué la semaine du 11 janvier 2021.

1. ACCUEIL ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET DESIGNATION DE SCRUTATRICES OU SCRUTATEURS

Le président Roger Parrat ouvre l'assemblée de la Commune ecclésiastique de Saint-Ursanne et environs en remerciant les 10 personnes présentes, pour leur participation. Il leur souhaite une cordiale bienvenue et une bonne année 2021. Il remercie la commune pour la mise à disposition de la salle.

Le président demande si, dans l'assistance, quelqu'un souhaite une modification de l'ordre du jour, tel que présenté ? Ceci n'étant pas le cas, les débats sont menés selon l'ordre établi.

Conformément à l'ordre du jour, il est procédé à la nomination d'un scrutateur en la personne d'Erwin Piquerez.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE DU 30 JUIN 2020

Comme indiqué dans l'invitation, le procès-verbal était mis à disposition, par souci de facilité, à la cure de Saint-Ursanne, avec la possibilité d'en obtenir une copie sur demande au secrétariat.

De ce fait, aucune lecture ne sera effectuée ce soir. Le président le met en discussion.

Charles Girardin revient sur la dernière assemblée du 30 juin 2020. Il pensait que le fait que le procès-verbal soit systématiquement lu en début d'assemblée avait été voté et accepté lors de cette dernière.

Charles Girardin souhaite qu'à l'avenir, on procède à la lecture du PV. Selon lui ça rendrait l'assemblée plus vivante ... Il relève encore que dans le cas où ça ne se ferait pas, il ne participera plus aux assemblées et menace également de revoir certains de ses mandats.

Le président propose de voter sur cette position, c'est-à-dire, soit la situation proposée par le Conseil (PV mis à dispo. à la cure et envoi d'une copie sur demande) ou lecture lors de l'assemblée.

2 personnes votent pour la proposition du Conseil, donc pour la non-lecture.

4 personnes sont pour la lecture et il y a 4 abstentions.

Dorénavant, le PV sera donc lu lors des prochaines assemblées.

3. PRENDRE CONNAISSANCE ET ACCEPTER LE BUDGET 2021 BASÉ SUR UNE QUOTITÉ INCHANGÉE DE 9.7 %

Le budget 2021 est distribué à chaque paroissien avec en comparaison le budget 2020 ainsi que les comptes 2019.

Après avoir détaillé les divers travaux prévus dans les postes suivants : 31401 entretien collégiale, 31401-1 entretien église Soubey, 31401-2 entretien église Ocourt, 31403 entretien chapelle de Seleute, 31404 entretien chapelle de l'ermitage et 31405 entretien cloître, il est rapporté que, compte tenu du budget présenté (CHF 261'910.00 de charges et CHF 254'910.00 de revenus), un excédent de charges de CHF 7'000.00 est attendu.

Concernant le Musée lapidaire, qui est comptabilisé à part, il est relevé qu'un montant de CHF 3'000.00 est prévu pour la participation de la paroisse aux frais d'étude du projet, montant qui sera financé par un prélèvement sur le fonds.

Le budget est accepté à l'unanimité.

La quotité d'impôts reste à 9,7 %.

Erwin Piquerez demande en quoi consiste l'étude du projet du Musée lapidaire.

Le président explique qu'il s'agit de la suite d'une première étude déjà réalisée ... en particulier, la mise en valeur. Cette étude est financée par Ursinia, le 1400^{ème}, le canton et la commune ecclésiastique de St-Ursanne et environs.

4. ACCEPTATION DES PRELEVEMENTS SUR LES FONDS DE RESERVES, PREVUS AU BUDGET 2021

En complément à la présentation du budget, l'assemblée accepte également les prélèvements prévus sur les différents fonds de réserves.

5. PRENDRE CONNAISSANCE DU DECOMPTE FINAL DES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'APPARTEMENT DE LA CURE ET APPROUVER L'AUGMENTATION DU PRÊT DE CHF 130'000.00 À CHF 145'000.00

Le décompte des travaux de rénovation de l'appartement de la cure est présenté à l'assemblée. Le montant budgété était de CHF 127'000.00, le montant des travaux effectifs s'élève à CHF 144'405.10. Un dépassement de CHF 17'405.10 est donc constaté.

Le président demande s'il y a des questions.

Gabrielle Guédât ne comprend pas pourquoi le montant des factures ne correspond pas aux devis.

Gabriel Jeannerat explique que dans ce genre de transformations, il est difficile d'estimer le coût total car il faut parfois prendre des décisions non prévues, en fonction de l'état de ce que l'on trouve. De ce fait, la responsabilité des entreprises n'est pas mise en cause du fait de ces changements.

Il explique aussi que le chantier a été suivi semaine après semaine par une commission de construction composée de Paul-André Houlmann, Gabriel Berthold et lui-même.

Il nous présente ensuite quelques photos de cet appartement, avant et après travaux. Il relate que ce n'est pas la première fois qu'on touche à cette cure. En effet, des travaux avaient déjà été entrepris dans les années 50 et 80.

Les pièces orientées du côté de l'église ont subi des travaux plus légers (éclaircir les parois, arrachage des tapis et récupération des parquets ...). Des interventions plus lourdes ont été effectuées dans les pièces côtés jardins (paroi de la salle à manger des prêtres, abattue pour permettre de bénéficier d'une grande cuisine).

L'augmentation du prêt de CHF 130'000.00 à CHF 145'000.00 pour les travaux de rénovation de l'appartement de la cure est acceptée à l'unanimité.

Paul-André Houlmann tient à mettre en avant l'excellent travail et l'investissement de Gabriel Jeannerat. Ce dernier est remercié par des applaudissements.

6. INFORMATIONS SUR LE 1400EME

La messe de clôture du 1400^{ème} a été reportée au 21 mars 2021, en espérant que les mesures sanitaires le permettent.

Charles Girardin souligne que c'est une excellente équipe qui a travaillé autour de ce projet. La LORO a réduit de CHF 35'000.00 sa participation par rapport au projet prévu. C'est un montant qu'ils vont essayer de récupérer dans ces prochains temps. Dans l'ensemble, tout ce qui avait été planifié, a pu avoir lieu. Une grande part d'événements mis en place par des partenaires n'a pas pu être réalisée. Quelques-uns le seront encore cette année. Mais à partir de 2022, ce qui n'aura pas pu être fait dans le cadre du projet sera définitivement annulé. Il relève également que des comptes très précis de tout ce qui a été mis en place sont tenus. Il tient également à mentionner que plus d'un million de francs a été dépensé dans la région pour les différents projets.

Erwin Piquerez demande ce qui va advenir du sentier des sculpteurs. En effet, il l'a parcouru dernièrement et a constaté que les tableaux deviennent déjà altérés par la pluie. Selon lui, il semblerait que la protection prévue dessus n'est pas tout à fait assez grande.

Charles Girardin répond que le sentier est remis à la commune qui sera responsable de l'entretien de ce sentier. Une convention a été signée pour la mise en place d'un entretien régulier au fur et à mesure des années.

Gabriel Jeannerat confirme que l'entretien du sentier sera de la responsabilité de la commune sauf sur la parcelle de l'ermitage qui est lié à l'entretien courant de l'ermitage. Il est prévu que durant l'hiver, chaque plaque sculptée soit rangée. Actuellement, elles le sont toutes et seront remises en place au printemps pour éviter les plus grands dégâts dû aux intempéries. Les supports ne couvrent pas toutes les situations ... ils vont vieillir, c'est prévu ainsi. Nicolas Maître, dans le cadre de la commune, s'est proposé pour créer un groupe qui serait responsable de l'entretien apporté à ce sentier. Ce dernier était porteur du projet dans le groupe 1400^{ème} et il était également représentant de la commune dans ce groupe. Il ne devrait donc pas y avoir de souci. A partir de là, la paroisse n'a plus de responsabilité directe par rapport à la gestion du sentier. La convention a été signée en ce sens.

Sur le plan culturel, Nicolas Paupe rapporte que la fanfare a été vraiment déçue de ne pas pouvoir donner le concert prévu en décembre 2020. Pour l'instant, il est reporté d'un an. Ils avaient déjà eu une déconvenue avec l'annulation de la St-Patrick de mars 2020 et celle de mars 2021 est également très compromise. Etant donné que des achats ont été faits au niveau des costumes, ce sera donc pour la St-Patrick en mars 2022.

Sur le front des autres activités, l'association Ursinia pilote une exposition autour de Kim En Joong, dont le financement a été trouvé pour les ¾ des besoins. L'exposition est donc prévue à partir de fin août au cloître.

7. INFORMATIONS PASTORALES

La parole est donnée à Patrick Godat, représentant de l'Unité pastorale.

Les informations pastorales sont drastiquement réduites en raison du Covid, tant au niveau fédéral, cantonal que par le diocèse. Le vicaire épiscopal tient à respecter des mesures très strictes dans le cadre des activités pastorales. Les différentes rencontres prévues autour de la Chandeleur, la journée missionnaire à Cornol, le repas de Carême de Courgenay sont toutes annulées.

Il n'y a plus de présentiel au niveau de la catéchèse. Après avoir repoussé les communions et confirmations, on arrive à des situations qui sont inhabituelles, il faudra se réinventer.

Les célébrations sont toujours autorisées et limitées à 50 personnes.

Il reste les contacts téléphoniques et dans la mesure où les personnes le souhaitent, les visites à domicile sont également possibles.

Voilà, ce que nous faisons maintenant, en attendant de voir tout ce qui va se passer, puisqu'en août 2021, il y aura ces grands changements au niveau des paroisses qui prennent passablement de temps d'organisation.

Gabriel Berthold demande si les premières communions seront encore repoussées. Selon Patrick, on ne peut plus les repousser, mais elles ne seront pas telles que nous les avons vécues toutes ces dernières années. Ce qui avait été prévu avant Noël, par rapport aux premières communions, avec des retraites, est interdit jusqu'à fin février au moins.

Au niveau de la confirmation, un programme sur internet est prévu.

La confirmation pour le CDD aura lieu le 24.04.2021 à St-Ursanne. Du fait du nombre d'enfants (12), elle se fera en 2 célébrations avec un déroulement bien réduit.

8. DIVERS ET REMERCIEMENTS

Le président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'étant formulée, le président souhaite revenir sur un point de la dernière assemblée du 30.06.2020.

En effet, lors de cette dernière, il y a eu des questions relatives aux frais de chauffage de la collégiale qui étaient assez élevés. Nous avons analysé la situation et devons convenir que la consommation facturée correspondait approximativement à ce qui avait été déjà devisé. Compte tenu de la particularité de l'objet, on aurait pu espérer un soutien plus marqué. Ça ne s'est pas fait ! Pour le conseil, l'affaire est réglée.

Il fait également part de la démission de Claudia Bourquard du conseil. Il tient à la remercier de son engagement et son agréable collaboration. Le renouvellement des autorités et commissions paroissiales aura lieu cet automne, d'ici-là, nous aurons l'occasion d'envisager son remplacement.

Au nom de l'équipe pastorale, Patrick Godat souhaite encore une très bonne année à toutes et tous et remercie également chacune et chacun pour leur engagement.

Roger Parrat tient à faire part du fait qu'il a beaucoup de peine à fonctionner avec des menaces. Ça lui pose pas mal de question à ce niveau-là. Il aime bien travailler en collaboration mais les menaces le mettent en difficulté.

Il clôt la séance en adressant ses remerciements à ses collègues du conseil et souhaite encore une belle année et un bon retour à tous.

L'assemblée est levée à 21h15.

Le Président

La secrétaire

Roger Parrat

Christiane Collin